

APPEL À CANDIDATURES

DEVENEZ RÉFÉRENTS DE VOTRE SECTEUR

La Commune de Sainte-Marie-de-Ré souhaite renforcer la participation citoyenne et le dialogue de proximité. Elle invite les habitants volontaires à se porter candidats en binôme pour devenir référents de leur secteur, avec un titulaire et un suppléant.

Le rôle

- Être un relais entre les habitants et la Municipalité.
- Écouter et recueillir les observations du secteur.
- Faire remonter les problèmes de proximité et les propositions d'amélioration.
- Contribuer au lien social et à la circulation de l'information.
- Relayer, lorsque la commune le sollicite, les informations utiles en cas de situation exceptionnelle.

Un engagement bénévole

Les membres du binôme ne sont ni élus ni agents municipaux de la commune. Ils ne disposent d'aucun pouvoir de décision ni de représentation juridique de la commune.

Durée

Le binôme de référents est désigné pour une durée de trois ans. Il peut se représenter à l'issue de cette période.

En tout état de cause, ses fonctions prennent fin au terme de la mandature municipale en cours.

Qui peut candidater ?

Toute personne majeure résidant dans le secteur pour lequel le binôme se porte candidat, sous réserve des conditions du règlement et de son inscription sur les listes électorales de la commune. La candidature est obligatoirement présentée en binôme, composé d'un titulaire et d'un suppléant. La recherche d'une composition paritaire ou mixte est encouragée dans la mesure du possible, sans constituer une condition de recevabilité.

Pièces obligatoires

- Formulaire de candidature en binôme complété et signé par les deux candidats (annexe 1 du règlement de consultation)
- Copie d'une pièce d'identité pour chacun des deux candidats.
- Justificatif de domicile de moins de six mois établi au nom et prénom de chacun des deux candidats, permettant de vérifier leur rattachement au secteur.
- Acceptation de la Charte des référents de quartier.

Les pièces justificatives sont utilisées pour l'instruction de la candidature et ne sont pas publiées.

Les 8 secteurs et leurs limites sont présentés ci-dessous :

N°	Secteur	Limites incluses	Limites non incluses
1	Grenettes – Esembert – Pinson	Peu Pinson – Grands Champs – Anse Imbert	
2	La Noue Ouest	Tilleuls – Montamer	Tonnelle
3	La Noue Crapaudière	Tonnelle – RD 201 – Vierge	
4	Cailletière – St Sauveur	Cailletière – 11 Novembre – Jarrières	Binais
5	Bourg – École	D 201 – Favreau	Vierge – 11 Novembre – 14 Juillet
6	Antioche	14 Juillet – Binais – Senses – Côte sauvage	
7	Mairie – Église	14 Juillet – République	Binais – Petit Labat – Maladrerie
8	Bourg – Notre-Dame	Petit Labat – Maladrerie – D 201	République

Dépôt

Candidatures à adresser à la Mairie de Sainte-Marie-de-Ré : 32, rue de la République – CS 20010 – 17740 Sainte-Marie-de-Ré. Dépôt à l'accueil, par courrier ou par voie électronique.

Date limite de dépôt des candidatures : 6 novembre 2026

Renseignements : 05 46 30 21 24 – accueil@saintemariedere.fr